

## MISSION

**Fin d'affichage : 18 décembre 2025**

Enseigner, c'est utiliser différents moyens pour accompagner, soutenir et encadrer les étudiants dans leur cheminement vers la réussite. C'est assurer notamment l'élaboration, la planification et la prestation des cours. C'est veiller à une évaluation des apprentissages juste et qui stimule la progression. Enseigner, c'est s'impliquer dans le milieu et contribuer à la vie éducative et sociale du Cégep.

À Victoriaville, c'est plus qu'un Cégep, c'est un environnement de travail qui met la passion de tous les employés au service des étudiants.

Pour la session Hiver 2026, le Cégep de Victoriaville offre une charge à temps partiel comprenant le cours suivant :

- 350-6A3-VI | Interrelations professionnelles

## PROFIL

### SCOLARITÉ ET EXPÉRIENCE

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle en Psychologie ou dans un domaine connexe à la discipline;
- Formation de deuxième ou de troisième cycle universitaire constitue un atout;
- Formation en pédagogie collégiale et expérience professionnelle et/ou en enseignement souhaitables.

### COMPÉTENCES

- Aptitude à créer un environnement d'apprentissage dynamique et stimulant pour de jeunes adultes;
- Maîtrise des concepts théoriques et aisance à les traduire en éléments pratiques;
- Habilier à communiquer, tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Facilité à établir de saines relations et à travailler en mode collaboratif;
- Aptitude à travailler avec les plateformes interactives constitue un atout;
- Habilier à travailler en équipe, à gérer un groupe classe de jeunes adultes et à faire preuve de dynamisme et de créativité dans son enseignement.

### TEST REQUIS

Français écrit (lorsque convoqué en entrevue)

**Lieu de travail :** Cégep de Victoriaville

**Entrée en fonction :** Session Hiver 2026

**Fin d'affichage :** 18 décembre 2025

**Les entrevues pour cette charge auront lieu le jeudi 8 janvier 2026**

Le Cégep de Victoriaville s'enrichit de sa diversité et est fier de souscrire à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones ainsi que les personnes handicapées, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.

Si vous faites partie d'un groupe visé par cette loi, nous vous invitons à compléter votre profil sur notre site internet.

Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de sélection.